

LA LETTRE  
PATRIMONIALE

50

HIVER 2025

A X Y N E  
*finance*

édito .3

marchés financiers .4

loi de finances 2025 .8

contrat luxembourgeois .10

idée d'investissement financier .12

coup de coeur immo .14

côté entreprises .16

sommaire

## .3 édito

«L'avenir ne se prévoit pas,  
il se prépare.» Maurice Blondel

### 2025, une année de défis... et d'opportunités !

Alors que 2024 s'achève sur un monde en pleine mutation, 2025 s'ouvre avec son lot d'incertitudes mais aussi d'opportunités à saisir. Entre tensions économiques, réformes fiscales et évolutions réglementaires, notre environnement exige plus que jamais **prévoyance et agilité**.

Dans ce contexte, la gestion de votre patrimoine doit être **anticipative et stratégique**. Qu'il s'agisse de protéger votre épargne face à l'inflation, d'optimiser votre fiscalité ou de préparer la transmission de vos actifs, chaque décision compte.

Nous avons à cœur de vous accompagner avec clarté et pragmatisme. Notre mission en 2025 ? **Vous aider à naviguer sereinement dans ce paysage en évolution, en transformant chaque défi en opportunité.**

**Cap sur une année qui sera marquée par la transition d'Axyne vers Aliquis Conseil et surtout une année tournée vers l'avenir !**

À découvrir dans notre 50<sup>ème</sup> Lettre patrimoniale :

- . Les nouveautés fiscales 2025
- . Focus sur le contrat d'assurance vie luxembourgeois
- . Une idée d'investissement du moment
- . Coup de coeur immo
- . Fusax

Toute l'équipe vous souhaite une année prospère et éclairée !

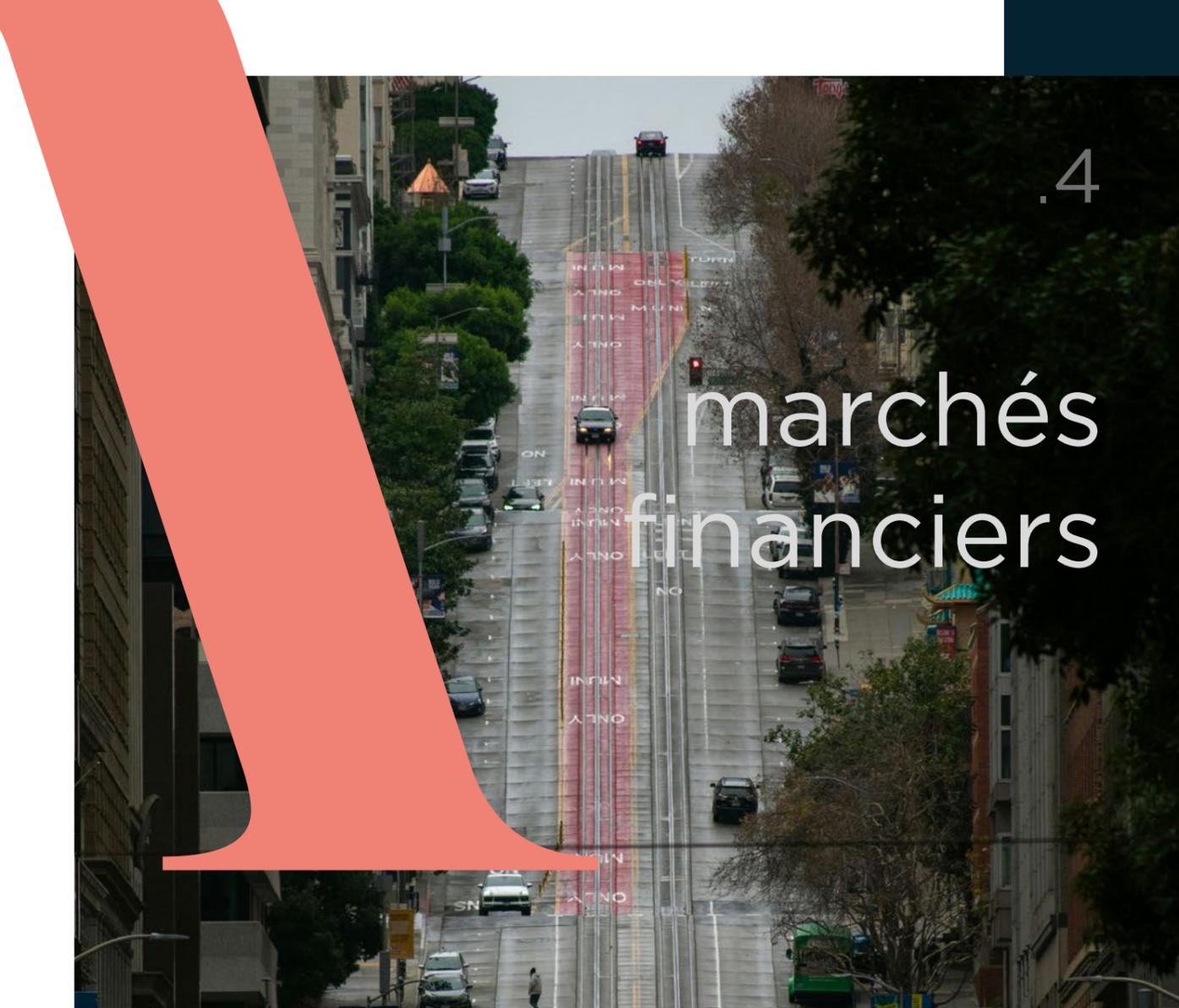
Bonne lecture !



Sandra JOBERT  
Associée

Laurent CORNET  
Associé fondateur





# 4 marchés financiers

## Entre alizés et vents contraires

L'année 2024 a été marquée par une dynamique boursière en dents de scie et des trajectoires économiques mondiales contrastées. Entre résilience américaine, défis européens et ambitions asiatiques, le paysage mondial s'apparente à un échiquier stratégique où chaque décision compte. Retour sur les temps forts de 2024 et sur les perspectives qui se profilent pour 2025.

.5

## Back to 2024 : un monde à plusieurs vitesses

L'année 2024 a marqué un tournant pour les États-Unis, avec le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et une croissance économique résiliente de +2,3 % soutenue par des politiques pro-business. Le marché boursier a bondi de 25 %, porté par les géants technologiques et l'essor de l'intelligence artificielle. Malgré des tensions géopolitiques persistantes, notamment avec la Chine, l'économie américaine a démontré sa capacité à s'adapter et à prospérer dans un environnement complexe.

À l'inverse, l'Europe a peiné à dépasser une croissance atone, freinée par des incertitudes politiques, une dépendance énergétique accrue et une forte régulation. Les conflits prolongés en Ukraine, les tensions énergétiques et la concurrence des États-Unis ont lourdement pesé sur les économies de la zone euro. Le CAC 40, par exemple, a stagné, affecté par la faiblesse du secteur du luxe, fortement dépendant de la consommation chinoise.

En Asie, le contraste est frappant. La Chine, malgré des politiques de relance ambitieuses, peine à redynamiser sa consommation intérieure, affichant une croissance ralentie. À l'opposé, le Japon connaît un regain de dynamisme économique grâce à une politique monétaire ultra-accommodante et des investissements dans la transition énergétique, soutenant ses exportations dans un contexte de yen faible.



Sur le plan macroéconomique, la décreue de l'inflation a permis aux banques centrales d'amorcer un cycle de baisse des taux, bien que les taux longs aient rebondi, alimentés par les déficits budgétaires croissants et des tensions sur le marché obligataire.

## Classes d'actifs : le grand écart

En 2024, les marchés financiers ont montré une forte volatilité, avec des performances contrastées. Ces mouvements laissent entrevoir des opportunités pour les investisseurs en 2025...

## Actions : les US mènent la danse

En 2024, les actions américaines ont dominé (+25% pour le S&P 500), portées par les géants de la technologie, l'Europe a stagné (0% pour le CAC 40), freinée par des défis structurels et géopolitiques, le Japon a brillé avec des sommets boursiers records, tandis que la Chine a déçu malgré des mesures de relance insuffisantes pour regagner la confiance des investisseurs.

### Perspectives 2025 :

Les actions américaines devraient rester résilientes  
L'Europe pourrait bénéficier d'un rattrapage en cas de résolution des tensions géopolitiques.  
En Asie, le Japon reste bien positionné, et la Chine offre une opportunité de croissance grâce à des mesures de soutien à la consommation et aux infrastructures.

## Obligations : sous influence des banques centrales

Les obligations ont enregistré des performances variées en 2024, avec un retour des baisses de taux directeurs opérées par la Banque Centrale Européenne (BCE) comme la Réserve fédérale américaine (Fed).

### Perspectives 2025 :

Les obligations « Investment Grade » devraient rester attrayantes grâce à des rendements stables. Le « High Yield » continuera d'offrir des opportunités, mais les spreads pourraient se comprimer.  
Les obligations émergentes, soutenues par une inflation en baisse et des taux élevés, présentent un potentiel de performance intéressant.

## Devises : des dollars plein les yeux

En 2024, le dollar a continué de s'apprécier face à l'euro (+6,2 %), porté par une économie américaine robuste et des politiques monétaires divergentes. L'euro, pénalisé par les incertitudes politiques en Europe, a souffert d'une croissance atone. Le yen a continué de s'affaiblir, impacté par la politique monétaire ultra-accommodante de la Banque du Japon.

### Perspectives 2025 :

Le dollar devrait conserver son avantage  
L'euro pourrait se stabiliser en cas de reprise économique en Europe



## Marchés émergents : le retour de la Chine ?

L'Asie hors Chine (Inde, Vietnam, Indonésie) a continué de croître, soutenue par des fondamentaux solides et des stratégies industrielles visant à contourner la Chine. Les marchés émergents bénéficient également de leur rôle dans la transition énergétique mondiale, avec des exportations de matières premières et de technologies vertes.

### Perspectives 2025 :

La Chine pourrait retrouver une dynamique positive grâce à des mesures de relance coordonnées et une amélioration des perspectives économiques.  
2025 : une année sous haute tension

.7

En 2025, trois forces majeures se démarquent comme les principaux moteurs des marchés financiers :

## Politique monétaire et inflation:

Les banques centrales poursuivront leur cycle de baisse des taux, visant à ramener l'inflation autour de 3-3,5%. Cette évolution influencera directement les stratégies d'investissement et les rendements obligataires.

## Tensions géopolitiques :

Les relations sino-américaines, les conflits au Moyen-Orient et les potentiels changements de politique commerciale à la suite des élections américaines contribueront à une volatilité accrue sur les marchés financiers.  
Divergences économiques régionales : La résilience économique aux États-Unis, la croissance modérée en Europe, le dynamisme japonais ou le ralentissement chinois influenceront les allocations de capitaux.

## Investir en 2025 ?

Dans cet environnement complexe, une stratégie d'investissement flexible, diversifiée et axée sur le long terme sera essentielle. Toute notre équipe vous accompagnera pour éclairer vos choix d'allocation.



# loi de finance 2025

## Tout ce qui change pour votre patrimoine



article rédigé par  
**Laurent CORNET**  
Associé fondateur

La Loi de Finances 2025 apporte plusieurs modifications qui touchent directement les contribuables, les investisseurs et les chefs d'entreprise. Entre revalorisation fiscale, immobilier, transmission et placements financiers, voici les principales mesures à retenir, avec des exemples concrets.

### Impôt sur le revenu une revalorisation du barème pour suivre l'inflation

Comme chaque année, le barème progressif de l'impôt sur le revenu est réajusté pour suivre l'inflation (estimée à 3,5 % pour 2024).  
**Nouveau barème de l'impôt 2025**  
(hypothèse de revalorisation à 3,5 %)

Tranches de revenus	Taux d'imposition
Jusqu'à 11 497 €	0 %
De 11 497 € à 29 315 €	11 %
De 29 315 € à 83 823 €	30 %
De 83 823 € à 180 294 €	41 %
Plus de 180 294 €	45 %

Exemple : Un célibataire gagnant 35 000 € en 2024 paie environ **3 885 € d'impôt**. En 2025, avec la revalorisation du barème, il économisera environ **120 €** sur son impôt.

### Principales mesures fiscales

- **Rattachement d'un majeur** (art. 196 B CGI) : abattement de 6 794 € par personne si le majeur est marié ou a des enfants à charge.
- **Majoration de parts fiscales** :
  - . 1/2 part par enfant (art. 197-2), plafonnée à 1 791 €.
  - . 1/2 part pour un célibataire, veuf ayant élevé seul un enfant (art. 195-1), plafonnée à 1 069 €.
- **Pension alimentaire versée à un enfant majeur** : plafond de 6 794 € (art. 156 II 2-3 CGI).

### Impôt sur les sociétés et contributions exceptionnelles

- **Entreprises avec un chiffre d'affaires < 3 Md€** :
  - . Contribution de 20,6% sur l'IS.
  - . Le taux d'IS passe de 25% à **30,15%**.
- **Entreprises avec un chiffre d'affaires > 3 Md€** :
  - . Contribution de 41,2% sur l'IS.
  - . Le taux d'IS passe de **25% à 35,3%**.
- **Transport maritime (CA > 1 Md€)** : contribution exceptionnelle de **9%**.

*Ces contributions ne sont pas déductibles du résultat fiscal.*

### Nouvelles taxes et augmentations fiscales

- **Taxe sur les rachats d'actions** : 8% pour les entreprises réalisant plus de 1 Md€ de CA.
- **Taxe mobilité** : 0,15% de la masse salariale pour les entreprises de plus de 11 salariés.
- **Augmentations** :
  - . Taxe de séjour.
  - . Taxe sur les transactions financières (+20%).
  - . Taxe sur les billets d'avion.
  - . Malus sur les véhicules polluants.
- **TVA** : fin du taux réduit (5,5% ou 10%) pour l'installation de chaudières à énergie fossile.
- **Jeux d'argent** : nouveau prélèvement sur les paris hippiques en ligne.

### Crypto-actifs

- **Obligations déclaratives renforcées** pour les entreprises commercialisant des actifs numériques.
- **Prescription portée à 10 ans** en cas de dissimulation de crypto-actifs à l'étranger.
- **Application de l'article 755 du CGI** : les avoirs non justifiés sont considérés comme des donations et soumis aux droits de mutation au taux le plus élevé.

.10

.11

### Dispositions pour les agriculteurs

- **Exonération en cas de cession** (art. 151 septies CGI) : seuil relevé de **350 000 € à 450 000 €**.
- **Abattement pour cession d'une entreprise agricole** : porté de **500 000 € à 600 000 €**.
- **Prolongation** :
  - . Crédit d'impôt congé.
  - . Crédit d'impôt Haute Valeur Environnementale.
  - . Abattement sur la taxe foncière (de 20% à 30%) pour les propriétés non bâties.

### Investissement au capital des PME

- **Réduction d'impôt pour souscription en numéraire** (art. 199 terdecies-0 A) : **taux porté à 25%**.
- **Abattement pour départ à la retraite (500 000 €)** prolongé jusqu'au **31/12/2031**.
- **Exonération de cession des droits de surélévation** prolongée jusqu'au **31/12/2026**.

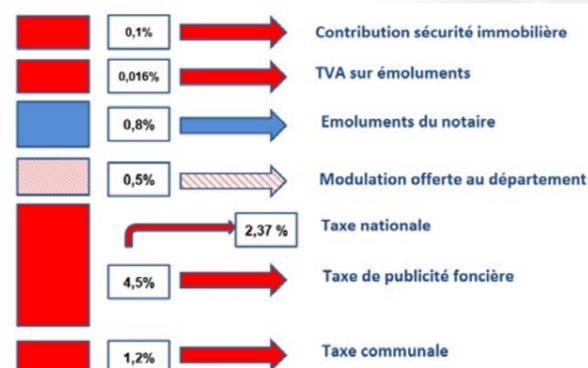
### Dons et exonérations

- **Dons en faveur des associations luttant contre la pauvreté** : abattement de **75% dans la limite de 1 000 €**, pérennisé (art. 200 CGI).
- **Exonération fiscale des pourboires** prolongée en **2025**.
- **Monétisation des RTT** : exonération prolongée jusqu'en **2026**.

### Nouveau dispositif «790 A bis»

- **Dons exonérés jusqu'à 100 000 €** par couple donateur-donataire (plafond de 300 000 €).
- **Utilisation des fonds sous 6 mois** :
  - . Achat d'un logement neuf ou en VEFA.
  - . Travaux de rénovation énergétique sur la résidence principale.
- **Engagement de détention** : 5 ans.
- **Baux intrafamiliaux interdits**.
- **Dispositif applicable jusqu'au 31/12/2026**.

### Droits de mutation à titre onéreux



### Management packages et BSPCE

- **Gains d'acquisition** soumis à un taux de **30% ou 47,2%** selon l'ancienneté.
- **Plus-value de cession** taxée à **12,8% + CSG ou IR + CSG**.

Nouvel article 163 bis H du CGI : Le gain d'acquisition est dorénavant soumis aux règles des traitements et salaires pour les salariés ou dirigeants qui ont reçu ces bons en contrepartie de leur activité (sauf pour une quote-part du prix)

Donc au maxi 59% d'imposition

- **Nouveau régime** :
  - . BSPCE exclus du PEA, PEA-PME et PERCO.
  - . DPS (droits préférentiels de souscription) deviennent éligibles au PEA.

### Location Meublée Non Professionnelle (LMNP)

- **Nouveau calcul des plus-values** (art. 150 VB III CGI) :
  - . Prix d'acquisition **diminué des amortissements**.
  - . Applicable au micro-BIC et au réel.
  - . Exclusions : résidences étudiantes, seniors, EHPAD.

### Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus (CDHR)

- **Applicable dès 2025** pour les revenus fiscaux de référence (RFR) supérieurs à :
  - . 250 000 € pour un célibataire.
  - . 500 000 € pour un couple.

• **Imposition minimale de 20% du RFR**, après retraitement des réductions et abattements fiscaux.  
Si la somme de l'impôt sur le revenu, de la CEHR, des prélèvements libératoires est inférieure à 20 % du revenu fiscal de référence (RFR), une contribution différentielle sera appliquée pour atteindre ce niveau de prélèvement.

Il n'est donc pas tenu compte des prélèvements sociaux !

Attention : définition du RFR différente de la CEHR > RFR = Revenu imposable + plus-value immobilière taxable au taux de 19 %+ montants déduits + revenus exonérés + revenus soumis à un taux forfaitaire  
 $CDHR = (RFR \times 20\%) - (IR + CEHR + PL + 1500\text{€ par personne à charge} + 12500\text{€ pour les contribuables soumis à imposition commune})$

• **Exemple** : un président de SAS percevant **2M€ de dividendes** verra son imposition passer de **667 500 € en 2024 à 744 000 € en 2025**.

### Conclusion

**Anticipez et optimisez !**  
Toute notre équipe reste à votre disposition pour vous accompagner.

# .12

## conseil & placements



article rédigé par

**Sandra JOBERT**  
Associée

### **Les contrats d'assurance vie luxembourgeois : la France en mieux ?**

L'assurance-vie luxembourgeoise séduit de plus en plus d'épargnants souhaitant sécuriser et diversifier leur patrimoine. Avec une stabilité politique, économique et fiscale exemplaire (alors que la France hésite) et un cadre unique en matière de protection des investisseurs, le Luxembourg s'impose comme un choix privilégié. Pour qui ? Pourquoi ? Éléments de réponses.

# .13

## Le super pouvoir du « *superprivilège* »

Le Luxembourg offre aux souscripteurs une protection unique : le «superprivilège». En cas de défaillance de l'assureur, les clients sont prioritaires sur tous les autres créanciers et récupèrent l'intégralité des provisions techniques de leurs contrats. Contrairement aux contrats français, où la garantie des dépôts est limitée à 70 000 euros et où les épargnants passent après les créanciers privilégiés que sont l'État, les organismes sociaux et les salariés.

## Le « triangle de sécurité » : ceinture et bretelles !

C'est sans aucun doute l'un des principaux atouts de l'assurance-vie luxembourgeoise. Son nom : le triangle de sécurité. Son rôle : garantir la ségrégation des actifs. Les actifs liés aux contrats sont déposés auprès d'une banque agréée par le Commissariat aux Assurances luxembourgeois, organe officiel de surveillance du secteur des assurances.

Une convention tripartite lie la compagnie d'assurances (gestionnaire des contrats), la banque dépositaire (garante de la sécurité des actifs) et l'autorité de contrôle (qui peut bloquer les fonds pour protéger les souscripteurs en cas de défaillance).

## La neutralité fiscale : un bon plan pour les expatriés (mais pas que) !

Le Luxembourg applique le principe fondamental de la « neutralité fiscale ». Contrairement aux idées reçues, le Luxembourg ne taxe ni les primes, ni les plus-values issues d'un contrat d'assurance-vie. C'est la fiscalité du pays de résidence fiscale du souscripteur qui s'applique au contrat. La France pour un résident fiscal français. Son pays de résidence pour un expatrié.

Cette fiscalité « nomade » qui offre une grande souplesse, est particulièrement avantageuse pour une clientèle non-résidente ou amenée à s'expatrier. A bon entendre !

## Une offre financière XXL !

Autant dire que l'ingénierie financière est particulièrement sophistiquée au Luxembourg offrant aux investisseurs une large et flexible gamme d'unités de compte pour diversifier leur patrimoine et optimiser le rendement de leur contrat. Cette souplesse inclut la possibilité de déléguer partiellement ou totalement la gestion du contrat à un gestionnaire financier via des fonds internes, ouvrant ainsi des opportunités d'investissement exclusives, souvent inaccessibles en France.

**Le fonds interne dédié (FID)** est réservé à un seul client, offrant une gestion sur mesure en euro ou en devise, adaptée à son profil et à ses objectifs.

**Le fonds interne collectif (FIC)**, partagé entre plusieurs investisseurs, est moins flexible mais plus accessible.

**Le fonds d'assurance spécialisé (FAS)** permet d'investir librement dans des actifs variés : titres vifs actions/obligations, non coté, produits structurés.... En gestion conseillée, le client reste décisionnaire tout en profitant des recommandations d'un expert.

**Le multidevise**, la liberté de choisir

Les contrats luxembourgeois ajoutent une corde à leur arc par rapport à leur cousine française : la possibilité d'intégrer plusieurs devises dans un même contrat (euros, dollars, francs suisses, yens...). Cette flexibilité permet aux investisseurs d'accéder à des fonds indisponibles en euros et de se protéger contre le risque de change grâce à une diversification des devises majeures.

### Résultat du match France-Luxembourg ?

Pas de vainqueur, mais des approches différentes. L'assurance-vie luxembourgeoise se démarque par sa protection renforcée, sa flexibilité et sa variété de solutions d'investissement et reste principalement destinée à une clientèle aisée ou expatriée.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter afin d'étudier l'adéquation de ces investissements au regard de votre profil investisseur et de votre stratégie personnelle.

# idée d'investissement financier

## Nouveau produit structuré : cap sur la baisse des taux

Découvrez « **Rendement Taux France Avril 2025** », une nouvelle solution d'investissement sur-mesure pour tirer parti du contexte actuel de baisse des taux d'intérêt. Conçu pour les clients d'ALIQUIS Conseil, ce produit structuré allie le meilleur des deux mondes : la sécurité d'un capital garanti et un rendement potentiel supérieur aux fonds euros classiques.

Que vous soyez un investisseur privé cherchant à dynamiser votre épargne ou une entreprise souhaitant optimiser sa trésorerie, « **Rendement Taux France Avril 2025** » est une solution à privilégier.

### NB

Les informations présentées dans ce document constituent une simple réflexion d'ordre général sur des opportunités patrimoniales et fiscales. Elles ne sauraient en aucun cas être considérées comme une proposition d'investissement ou un conseil en investissement. Toute décision d'investissement doit être fondée sur une analyse personnalisée prenant en compte votre situation patrimoniale, votre profil d'investisseur, votre horizon d'investissement ainsi que votre capacité à accepter des risques. Seul un conseil adapté et personnalisé, délivré par un professionnel qualifié, permettra d'évaluer l'adéquation d'un produit ou d'une stratégie à votre situation spécifique.

.14

.15

### Rendement Taux France Avril 2025 c'est :

- Une rentabilité annuelle de 7% brut par an\*
- Un remboursement du capital initial à l'échéance, peu importe l'évolution du taux TEC 10
- Un émetteur de qualité (Crédit Agricole CIB) garantissant à l'investisseur la protection de son capital et le respect des engagements contractuels.
- Un support disponible dans les contrats d'assurance-vie et comptes titres

### Comment fonctionne le produit ?

- Distribution des coupons conditionnels : 1,75% versés trimestriellement si le TEC 10 (OAT français 10 ans) clôture à un niveau inférieur ou égal à 3,70% à la date de constatation.
- Remboursement anticipé: Une option de rappel anticipé se déclenche dès la fin de la 1ère année si le TEC10 clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,70% en année 1 avec une progressivité de 0,05% par an.
- Garantie du capital: À l'échéance des 10 ans, le capital est intégralement remboursé (hors défaut de l'émetteur) quelle que soit l'évolution du TEC10.

### Quels avantages pour l'investisseur ?

- Sécurité: La garantie du capital à l'échéance\*\* offre une protection contre les fluctuations du marché
- Potentiel de rendement attractif: Le coupon annuel de 7% est compétitif dans l'environnement actuel des taux
- Diversification: Une offre alternative aux fonds en euros et autres produits de taux, permettant d'optimiser l'allocation d'actifs du portefeuille

### Quels sont les inconvénients ?

- Il engage l'investisseur sur une période de 1 à 10 ans pour profiter du plein bénéfice de la formule
- Le produit ne versera aucun coupon conditionnel si le TEC 10 est strictement supérieur à 3,70% à chaque date de constatation trimestrielle.
- \*\*Le produit présente un risque de perte en capital totale ou partielle en cas de défaut de l'émetteur à l'échéance.
- La commercialisation prendra fin le 30 avril 2025. Pour toute information complémentaire ou pour inclure ce produit dans votre stratégie d'investissement, n'hésitez pas à nous contacter.

\* Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

.16

immobilier



**Coup de cœur**  
**Maison Avenue Thermale**



.17



**Avenue Thermale à Chamalières.**

Sur un terrain de 1400 m<sup>2</sup>, maison des années 60 d'une surface de 166 m<sup>2</sup> environ composée :

En rez-de-chaussée de 4 chambres, salle de bain-wc, buanderie.

A l'étage, une 5ème chambre dotée d'une salle d'eau (chambre parentale), cuisine ouverte sur un jardin de 900 m<sup>2</sup> à l'arrière et au calme.

Salon salle-à-manger donnant sur l'avenue thermale avec vue dégagée (possibilité, moyennant travaux, de créer un grand espace ouvert sur la cuisine et le jardin).



L'ensemble est en excellent état.

Chauffage au gaz individuel, volets roulants électriques, toiture neuve (refaite en 2023)

Garage double côté avenue thermale. Espace complémentaire aménagé sous les combles

Le jardin est sans vis-à-vis, il pourra y être aménagé une piscine.

**Prix de vente : 679 000 €, honoraires de l'agence de 2,8 % inclus à la charge de l'acquéreur, montant hors honoraires 660 506 €**



N'hésitez pas à appeler Loïc pour toute question ou visite de ce bien

rubrique rédigée par

**Loïc GUILHOMOND**  
 Responsable immobilier

T. 06 28 45 08 38

# côté entreprises

## Les enjeux de la garantie actif-passif dans une cession de société

Lorsqu'une société change de propriétaire, le périmètre d'acquisition concerne à la fois l'actif et le passif de l'entreprise, qui ont été constitués depuis sa création. C'est donc uniquement dans le cadre de la cession de titres de sociétés que s'inscrit la clause de garantie actif-passif (GAP), la cession de fonds de commerce ou d'éléments d'actifs ne sont pas concernées.



rubrique rédigée par

**David RAGE**  
Associé fondateur FUSAX PARTNERS



.18

Outre les éléments comptables « visibles » à travers le bilan, il est primordial pour le repreneur, de s'assurer qu'aucun passif imprévu ne viendra grever la valeur de son acquisition.

Ce mécanisme contractuel, intégré à l'acte de vente, est destiné à protéger l'acquéreur contre d'éventuels engagements passés, ou certains litiges, non révélés au moment de la cession (exemple : contentieux salarial, redressement fiscal, litige client...etc). Elle le protège ainsi des éventuelles dépréciations de valeur post-cession.

Juridiquement, la clause de garantie actif-passif se traduit par un engagement pris par le cédant envers l'acquéreur, lui assurant que les actifs et passifs de l'entreprise sont conformes à ce qui a été déclaré au moment de la transaction. Il est important de préciser que ces dispositions ne dispensent en aucun cas l'acquéreur de réaliser un audit de la société avant cession, afin de vérifier l'ensemble des informations comptables, juridiques et financières communiquées. Cet audit permettra notamment d'évaluer les risques potentiels et d'adapter les conditions de la clause de garantie actif - passif, lors des négociations finales avec le vendeur. Réalisé par des experts, il se déroule généralement entre la signature de la lettre d'intention et le protocole de cession.

Ainsi, si un passif non déclaré devait apparaître, ou un actif disparaître ou subir une forte dépréciation postérieurement à la cession, le cédant devrait indemniser l'acheteur à hauteur du préjudice subi.

Le montant de la garantie doit donc être cohérent avec le profil de l'entreprise, et déterminé préalablement à la cession, tout comme la durée qui couvrent a minima les délais de prescription en matières fiscale et sociale. Il est fréquent d'organiser une dégressivité du montant de garantie, les risques diminuants naturellement, plus on s'éloigne de la date de cession.

.19

Généralement, la durée d'application est de 2 à 5 ans après la cession mais peut-être plus longue dans certains cas spécifiques qui peuvent le nécessiter (problématiques environnementales...).

### Exemple de garantie actif-passif :

*Imaginons la cession d'une entreprise industrielle spécialisée dans la fabrication de pièces mécaniques, pour un montant de 3 millions d'euros pour 100 % des titres. Les audits financiers et juridiques réalisés avant la vente n'ont pas révélé d'irrégularités majeures, mais les conseils de l'acheteur souhaitent se prémunir contre d'éventuelles dettes cachées.*

*Dans ce cadre, ils exigent une garantie actif-passif assortie d'une sûreté financière de 10 % du prix de vente, soit 300 000 €. Le cédant devra attester auprès de l'acquéreur et de ses conseils que cette somme sera mobilisable en cas de déclenchement de la garantie.*

*Une dégressivité de la garantie est prévue sur les 3 premières années après la cession, soit 300 000 € en année N+1, 200 000 € en année N+2 et 100 000 € en année N+3, la garantie s'éteignant à la fin de la troisième année post cession.*

*Il est en outre convenu d'un seuil de déclenchement de la garantie à 10 000 € (aucune garantie ne pourra être mise en jeu si le litige porte sur des montants inférieurs à cette somme).*

*Cette garantie pourra être mise en place au moyen de plusieurs mécanismes, notamment :*

*Le blocage de la somme correspondante sur un compte séquestre, auprès d'un tiers assermenté,  
La garantie à première demande par la banque,  
La caution bancaire.*

*Pour ces deux dernières options, la banque du cédant se porte garante du paiement en cas d'activation de la garantie. En contrepartie, elle exigera le nantissement d'un placement financier de la part du cédant, disponible en cas de litige.*

*Une alternative intéressante car moins couteuse et potentiellement rémunératrice peut être la mise en place d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation par le cédant, avec délégation de créance et nantissement du contrat. Ainsi, la contre garantie de la garantie actif - passif est intégrée à la stratégie patrimoniale post cession du vendeur.*

*La mise en place de cette ingénierie financière et patrimoniale doit être anticipée avec les conseils du cédant au moment des négociations, soit à partir de la lettre d'intention jusqu'à la conclusion de la cession. La garantie actif - passif commencera à produire ses effets dès la signature de l'acte définitif de cession.*

*A la suite, L'acheteur exploite normalement l'entreprise et vérifie l'absence de passifs non déclarés.*

### Exemple d'activation de la GAP :

*Dans les mois suivant la cession, un ancien salarié engage un recours prud'homal non connu lors de la vente et l'entreprise est condamnée à verser 50 000 € d'indemnités.*

*L'acheteur en informe le cédant et active la garantie.*

*Si une caution bancaire a été mise en place, il pourra activer la garantie auprès de la banque du cédant.*

*Si un nantissement a été effectué, les fonds seront prélevés directement sur le compte dédié.*

En conclusion, la garantie actif-passif constitue un outil essentiel dans toute opération de cession d'entreprise, en protégeant l'acquéreur contre les incertitudes financières post-cession. Son efficacité dépend de la qualité des négociations entre les parties et du choix des garanties financières associées. Dans notre exemple, la mise en place d'une sûreté de 10 % du prix de vente via un nantissement ou une caution bancaire permet à l'acheteur d'être sécurisé tout en offrant au cédant un cadre maîtrisé pour son engagement.



1

LA LETTRE  
PATRIMONIALE

°50

HIVER 2025

28 rue Jean Claret 63000 Clermont-Fd  
Siège social : 128 rue La Boétie 75008 PARIS  
T- 04 69 98 10 10 - contact@axynefinance.fr

[www.axynefinance.fr](http://www.axynefinance.fr)

A X Y N E  
*finance*



Cette lettre est réalisée sur papier 100% recyclé

